



# 5 étapes clés pour mettre en oeuvre un plan de prévention efficace

L'intervention de sociétés extérieures sur site est source de nombreux risques et d'accidents de travail. Un plan de prévention représente un allié dans la gestion de ces risques sur chantier. Découvrons ensemble les étapes de mise en oeuvre de ce plan.

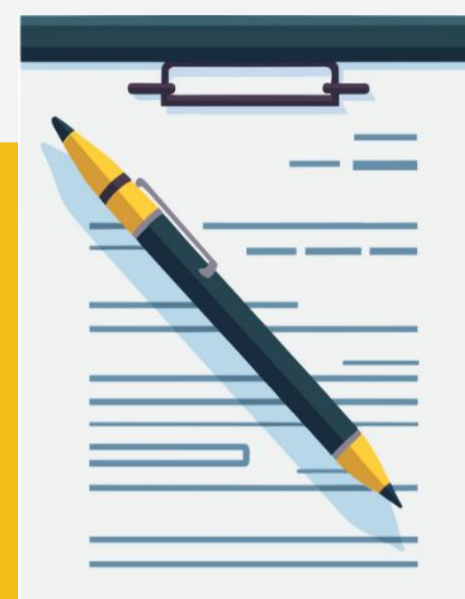
La prévention des risques en interne et vis à vis de ses prestataires de service est un gage de responsabilité sociétale à ne pas négliger

Un plan de prévention n'est utile que s'il est vivant et évolutif... Il doit être rigoureusement construit, communiqué et mis à jour en temps réel !

# 1

## La commande / La convention

Planifier l'intervention : dates, phases, RH, matériel, localisation, zones impactées, permis nécessaires, habilitations...



# 2

## Le Diagnostic

Effectuer une Visite d'inspection Commune (VIC) ou Inspection Commune Préalable (ICP) pour analyser les risques d'interférences entre les activités, les installations et le matériel.

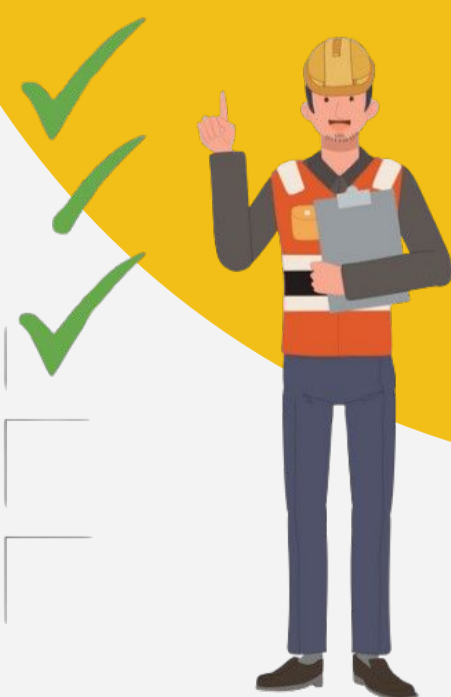


# 3

## Le plan de prévention

Formalisé obligatoirement par écrit dès lors que : travaux > 400h sur 12 mois ou activité citée par l'arrêté du 19 mars 1993.

Rédigé, validé et signé avant travaux d'un commun accord par l'Entreprise Extérieure ET l'Entreprise Utilisatrice.



# 4

## Mise en œuvre du plan

Informers responsables et personnel des risques, présenter le plan, afficher consignes

# 5

## Évaluation et Suivi des interventions

